

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	0

De la commune de DROISY

Séance du 05 février 2024 à 20 heures 30

Date de convocation :
30 janvier 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
30 janvier 2024

Objet

N° 01/2024
Annule et remplace la
délibération n°28_2023

M. FORESTIER Jean-Paul

Dépôt d'un dossier de demande pour la création d'un parking + trottoir au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2024 ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2024

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(s) : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Régis RACINEUX, Cyril CHATANAY

Pouvoir(s) donné(s): Régis RACINEUX à Olivier BALDI

Secrétaire de séance :

M. FORESTIER Nicolas

Cette délibération annule et remplace la n°28_2023 reçue en Préfecture le 28/11/2023

M. le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention DETR/DSIL a été déposé auprès de l'État au titre des travaux d'aménagement de parking + la création d'un trottoir entre l'église et le cimetière, fin novembre 2023. A la suite de cet envoi, La Préfecture a demandé des pièces complémentaires ainsi que la modification de la délibération afin qu'elle tienne compte de la demande CDAS qui sera effectuée pour la création du trottoir. La demande de subvention CDAS 2023 ne portait que sur le parking. Un nouveau dossier de subvention sera déposé auprès du Département concernant la création du trottoir dès connaissance de la date de dépôt des dossiers. De plus une erreur matérielle a été constatée sur les montants de la délibération. Il convient d'annuler la délibération n°28_2023 afin de reprendre les montants.

Il présente ensuite le dossier préparé et invite le Conseil Municipal à l'examiner.

Dans ce contexte, un plan de financement est proposé à l'appui de cette demande est figure en annexe de la délibération

- **VU** les pièces du dossier de demande d'aide financière auprès de

l'État

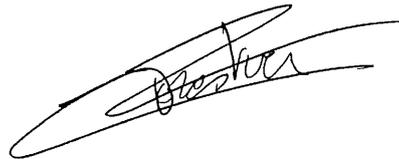
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **CONSIDÉRANT** la délibération n°28_2023 du 20 novembre 2023 ;
- **CONSIDÉRANT** les dernières estimations financières ;
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°28_2023 du 20 novembre 2023 ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **S'ENGAGE** ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par la Commission Préfectorale.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 06 février 2024.

Le Maire



NOM du maître d'ouvrage : Mairie de Droisy

TITRE de l'opération : création d'un parking centre bourg + création trottoir

Montant des études: 16 007.00 € HT
 Montant des travaux: 341 800.00 € HT
 Montant des acquisitions foncières: 13 560.00€ HT

TOTAL: 371 367.00 € HT

DETR / DSIL – Calcul plan de financement prévisionnel

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL*	Montant subventionnable :	123 789.00 €	30.00%
3)	Union européenne			
	Etat – autre *(CDAS)	Montant subventionnable :	185 683.50 €	50.00%
	Conseil régional			
	Conseil départemental			
	Fonds de concours CC ou CA			
	Autres (à préciser)			
	Total subventions publiques**			
2)	Fonds propres	/	61 894.50 €	
	Emprunts	/		
	Total autofinancement		61 894.50 €	
1)	TOTAL GENERAL HT	/	371 367.00 €	100.00%

* inférieur à 40 % pour un monument historique inscrit

** inférieur à 80 %

